



Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes

Date : 05/05/2021

Question n°1

Nous avons pris connaissance de votre CSCh et des autres documents joints mais, avant de rédiger une offre, nous avons besoin d'un complément d'information relatif aux aspects opérationnels tels que :

- sur un nombre annoncé de 1.007 travailleurs, quel est le nombre de travailleurs soumis à la surveillance de santé et la fréquence des visites médicales ;
- quel est le nombre de travailleurs soumis à la surveillance de santé pour la conduite de véhicule automoteur ;
- idem pour les actes techniques et autres analyses de sang et d'urine ;
- le nombre de participation de nos experts (médecins du travail ou conseillers en prévention sécurité) aux réunions de votre Comité pour la prévention et la protection au travail par an ;
- à l'heure actuelle, pouvez-vous nous donner une estimation de la charge de travail des médecins, experts sécurité, psychosociaux et autres ergonomes par an, soit en termes de FTE ou en termes d'heures prestées par an ?

Sans ces informations il nous est impossible de faire une estimation de la charge de travail pour un Service Externe et, outre les aspects tarifaires, de vous remettre une offres de services qui tienne compte des aspects qualitatifs également.

Réponse n°1

-sur un nombre annoncé de 1.007 travailleurs, quel est le nombre de travailleurs soumis à la surveillance de santé et la fréquence des visites médicales ;

- Environ 20% des travailleurs est soumis à la visite médicale tous les 2 ans. Il s'agit d'une estimation.

-quel est le nombre de travailleurs soumis à la surveillance de santé pour la conduite de véhicule automoteur ;

- Actuellement aucun travailleur n'est soumis à la surveillance de santé pour la conduite de véhicule automoteur.
A l'avenir quelques personnes pourraient éventuellement être soumises par école à ce type de risque. Ceci dépendra de la réalisation éventuelle de certains projets.

-idem pour les actes techniques et autres analyses de sang et d'urine ;

- Pour la population des travailleurs soumis à la visite médicale, la répartition est actuellement (estimations): Environ 60% soumis aux risques dermatologiques, 25 % aux risques biologiques et 10 % aux risques.

-le nombre de participation de nos experts (médecins du travail ou conseillers en prévention sécurité) aux réunions de votre Comité pour la prévention et la protection au travail par an ;

- Les écoles européennes disposent d'un comité de santé et d'hygiène, pas d'un CPPT au sens strict du Code du bien-être. Le fonctionnement est très similaire. Une présence minimum de 2 fois par an est demandée.

-à l'heure actuelle, pouvez-vous nous donner une estimation de la charge de travail des médecins, experts sécurité, psychosociaux et autres ergonomes par an, soit en termes de FTE ou en termes d'heures prestées par an ?

- Il appartient au(x) soumissionnaire(s) de proposer leur estimation de cette charge dans leur offre.
-